

Gros plan – 1.12.22

France et UE : la taxation inframarginale inquiète pour le développement des PPA

A l'occasion de la conférence ENR Entreprises, le 1^{er} décembre à Paris Bercy, Dominique Jamme, directeur général de la Cre, a souligné l'importance de développer les renouvelables en France. Selon lui, les lois en préparation devraient favoriser cet essor. Un bémol cependant, les exploitants devront détenir une autorisation d'achat-vente d'électricité, ce qui suscite des craintes de producteurs.

Autre frein qui a été évoqué tout au long de la journée de cette conférence : le niveau de taxation de la rente inframarginale. Celui-ci est fixée à 180 euros/MWh par la Commission européenne, mais les Etats membres restent libres d'abaisser ce niveau. La Belgique avait évoqué la possibilité de le fixer à 130 euros. Le gouvernement fédéral a finalement remis le seuil à 180 euros/MWh. En France, le gouvernement pourrait fixer la taxation de la rente inframarginale à un niveau inférieur dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023). Il a ajouté, courant novembre, un amendement qui prévoit que le nucléaire, l'éolien ou encore l'hydraulique verraient le plafond de profits acceptable abaissé à 100 euros du MWh.

Ce projet inquiète par exemple la SNCF. « Nous sommes en train de signer un gros PPA portant sur des moyens de production non solaires. L'accord prévoit un amortissement des capex pendant les cinq premières années du contrat, puis une diminution du prix d'achat sur le reste de la durée du contrat. Si le gouvernement maintient ce niveau de taxation, nous ne pourrions pas signer ce PPA en l'état », a expliqué Olivier Menuet, président de SNCF Energie, lors de la conférence. Il espère donc que le gouvernement exclue les CPPA du dispositif de taxation « si un accord éclairé est signé entre un acheteur et un producteur », précise Olivier Menuet.

Face à cette inquiétude, Dominique Jamme a réagi. « J'ai envie de dire aux consommateurs finals présents : signez des PPA. Il me semble impossible qu'on mette en place en Europe un système qui irait à l'encontre du développement de ces contrats. En tout cas, n'hésitez pas à venir voir les équipes de la Cre pour partager les difficultés rencontrées. Cela aide la Cre à avoir une bonne vision de ce qui se passe sur le terrain ».

(Guy Block, avocat associé du cabinet Janson, avait évoqué cette problématique dans le Mot du juriste - EUROP'ENERGIES de novembre 2022)